

COMMISSION ARBITRAGE

ASSEMBLEE DU CBD 63 _ 02/10/2022 - 10H00

1. Bilan année précédente

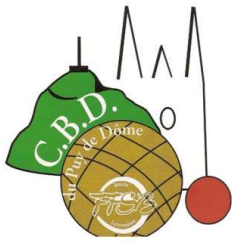
Saison à peu près normale : 5 arbitres ont couvert tous les concours et les rencontres de poule des clubs sportifs (4 équipes) ainsi que les éliminatoires départementaux organisés sur divers lieux.

Nous avons décidé d'organiser une session de formation d'arbitre ayant pour objectif, d'une part la mise à niveau des arbitres actuellement en activité et d'autre part la formation de 3 nouveaux arbitres, afin de nous mettre en conformité avec la réglementation actuelle. Pour information, en 2019 la réforme de l'arbitrage a redéfini 6 catégories d'arbitres, de niveau hiérarchique : Arbitres locaux, Arbitres de traditionnel, Arbitres de club, Arbitres fédéraux, Arbitres nationaux, Arbitres internationaux.

Nous avons lancé un appel à candidatures au printemps et retenu donc 3 personnes qui seront formées au titre d'arbitre de traditionnel, c'est-à-dire pouvant officier sur les compétitions départementales (concours Propagande et Promotion, championnats par équipes, championnats des AS...). Mais cette formation n'aura lieu qu'au 1^{er} semestre 2023 (formation assurée par la Fédération en mars et avril certainement).

Par contre a eu lieu début septembre une session de formation continue des arbitres : 3 arbitres du département ont obtenu leur carte fédérale d'arbitre de traditionnel et de club sportif (Didier, Jean-Marc et Sabine _ Pierre étant au championnat de France Mixte sera rattaché à une autre formation dans le courant de l'année). Quant à Henri Foucaud il ne souhaite plus officier en tant qu'arbitre.

>> prévoir récompense pour Henri et le remercier pour toutes ces années d'arbitrage..... souligner son application dans son rôle d'arbitre



Comité Bouliste Départemental du Puy de Dôme du Puy-de-Dôme

Boulodrome Municipal

194 Boulevard Etienne Clémentel
63100 CLERMONT-FERRAND

2. Année 2022-2023

Nous attaquons donc cette saison avec un effectif de 4 arbitres.

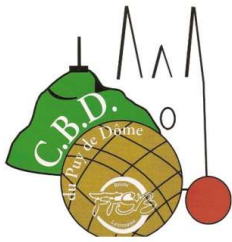
Comme pour l'année dernière la désignation des arbitres a eu lieu pour les compétitions connues à ce jour évidemment :

- les rencontres de clubs sportifs se déroulant au boulodrome municipal de CFD (pour 3 équipes) programmées pendant la phase de poule,
- les concours se déroulant soit au boulodrome municipal de CFD soit dans d'autres boulodromes du département programmées jusqu'à fin février 2023 y compris les concours de Ligue M3 (même si concours nationaux). Si d'autres concours s'ajoutent, la désignation se fera au fur et à mesure.

Pour rappel, vous trouverez d'ores et déjà sur le site internet du CBD:

- Le calendrier des concours avec le nom de l'arbitre désigné.
- La liste des arbitres et leurs coordonnées + affichage dans le boulodrome >> Les clubs sont invités à prendre contact avec l'arbitre désigné pour leur compétition.
- La fiche tarifaire (vous aurez ainsi connaissance des coûts à l'avance) >> tous les concours « Promotion » et « Propagande » à partir de 32 équipes doivent être arbitrés et rémunérés. Les coûts n'ont pas évolués par rapport aux années précédentes.

Nous profitons de cette assemblée pour rappeler que les arbitres officient de façon impartiale, en appliquant au mieux qu'ils peuvent et en leur âme et conscience, les règles fixées la Fédération du Sport-Boules.



3. Modifications de la Règlementation

Pour l'instant pas de modification excepté :

- **Clubs sportifs** : modification du déroulement des épreuves >> **projeter le schéma** cf Annexe 5 du Règlement sportif
- Création d'un championnat Ligue M3,

Rappel sur les modifications qui ont eu lieu en 2020 concernant le Règlement Sportif :

- **Durée maximum des parties des rencontres AS 3^{ème} et 4^{ème} div (1^{er} et 3^{ème} tours) : elle passe de 1h45 à 1h30,**
- **Durée maximale des parties en quadrette = 2h00 au lieu de 2h30**
- **Durée maximale des parties en Triples, Doubles et Simples = 1h30**
- **Cible de point et de tir : les joueurs doivent se présenter à l'épreuve avec 4 boules.**